Image not found or type unknown

# Délai de réflexion du CSP

Par **pschitt**, le **26/03/2015** à **10:46**

Bonjour,

Dans le cadre d'un licenciement pour motif économique mon employeur va me proposer le CSP lors de mon entretien de lundi. Je souhaiterai être dispensé de venir travailler pendant le délai de réflexion (je pense que je vais adhérer au CSP) mais sans imputer mon solde de congés payés. Mon employeur peut il me dispenser de venir travailler sans perte de salaire et sans m'obliger à prendre des congés?
Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **26/03/2015** à **11:17**

Bonjour,
Tout est possible, si l'employeur veut vous faire un cadeau malgré que l'entreprise semble en situation difficile, mais, il peut aussi refuser, ce qui me parait plus probable...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés